Envoyé en préfecture le 07/01/2026
Reçu en préfecture le 07/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121641-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

4-1 Subventions et adhésions aux associations et organisme divers en 2025

M. Ronan LE STANG, rapporteur, expose :

« En complément de nos délibérations n°2-1 du 14 avril 2025, n°3-1 du 30 juin 2025 et n°3-1 du 29 septembre 2025, votre Commission de la vie locale, qui s'est réunie le lundi 1er décembre 2025, vous propose d'attribuer les dotations suivantes aux associations locales et à certains organismes extérieurs pour cette année :

ASSOCIATIONS	***Dotation 2025 en €***
Tennis de table	*1251*
Com Hag Art (Sub° exceptionnelle)	*600*
Footing club	*535*

En outre, il vous est proposé « l'achat » d'un kilomètre de la prochaine édition de la Rédadeg qui se tiendra entre le 8 et le 16 mai 2026 et passera sur le territoire communal le 12 mai. Le montant correspondant s'élève à 350 €.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Vu ses délibérations n°2-1 du 14 avril 2025, n°3-1 du 30 juin 025 et 3-1 du 29 septembre 2025

Vu l'avis de la Commission de la vie locale en date du 1er décembre 2025

Attribue les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	**Dotation 2025 en €**
Tennis de table	1251
Com Hag Art (Sub° exceptionnelle)	600
Footing club	535
Rédadeg (« achat d'un kilomètre	350

Autorise Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à signer la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 2 janvier 2026
Madame le Maire,
Josiane KERLOCH

MAIRIE DE PLONÉOUR-LANVERN FINISTÈRE